

Journal de SUD éducation 75

30 bis rue des Boulets

75011 Paris

Tél. : 01 44 64 72 61

Fax : 01 44 64 72 66

sudeducation75@wanadoo.fr

www.sudeducation75.org

éducation
sud
Paris

Le Journal

Supplément au n° 201

septembre 2006

Spécial
IUFM

Bienvenue au club!

Par goût ou poussés par la nécessité, vous avez choisi la carrière d'enseignant.

Avant tout, vous serez des salariés en charge d'une mission de service public.

Comme tout salarié, vous serez astreint à un travail défini selon des règles et dans des conditions qui ne seront souvent pas faciles ; comme tout salarié, vous rechercherez à la fois un revenu suffisant et régulier, un métier épanouissant et de bonnes conditions de travail ; comme tout salarié, vous avez d'ores et déjà le droit de vous syndiquer, de faire grève, de revendiquer, de défendre vos droits.

Cela dit, enseigner n'est pas tout à fait un métier comme les autres : parce qu'il vous met en contact avec des enfants et des adolescents. C'est une responsabilité importante qui fut longtemps vécue sous le joug de l'idéologie du dévouement (ne pas discuter les salaires, ne pas compter ses heures ...) et de la soumission à l'autorité hiérarchique comme à l'objectif de reproduction des élites.

SUD Education se bat pour imposer une autre conception de la société et donc de l'école, en même temps que pour préserver et développer les droits de tous les salariés.

Nous vous invitons à prendre contact avec nous, à nous faire part de vos demandes et à nous rejoindre pour agir ensemble.

L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE

L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE



ADHÉREZ
À **sud** éducation

Ceci est un tract syndical !

Cela signifie deux choses :

1. Il est entièrement financé par les adhérents : pas de cadeaux ou d'agendas gadgets, rien que de la propagande !
2. Nous sommes indépendants. Pas de complaisance ou de complicité avec l'administration ! Notre langage est celui de la défense des personnels, des élèves et du service public.

Droits syndicaux des stagiaires

Les statuts de la fonction publique prévoient que les fonctionnaires stagiaires (PE2, PLC2...) ont strictement tous les droits syndicaux des fonctionnaires titulaires, y compris bien sûr le droit de grève.

Chaque année des stagiaires nous appellent à ce sujet. Si par un hasard fortuit certains fonctionnaires titulaires (administratifs, profs d'IUFM, inspecteurs...) transmettaient des informations erronées aux stagiaires dont ils sont pourtant responsables de la formation, ou s'il était reproché à des stagiaires d'avoir exercé leur droit de grève, et s'il leur était laissé entendre que cela pourrait nuire à la validation de leur formation, contactez-nous sans attendre: nous nous engageons à aller défendre leur cas avec l'intransigeance que les autorités académiques parisiennes nous connaissent désormais.

IUFM : esprit critique es-tu là ?

C'est l'esprit critique en éveil qu'il faut aborder les années de formation à l'IUFM. En première année le climat de bachotage généralisé pour le concours nuit à la réflexion générale, avec le stress de ne pas avoir les notes suffisantes, de ne pas avoir le prof qui fait réussir, etc., La deuxième année, l'objectif de la titularisation se substitue à celui d'avoir le concours. L'heureux stagiaire doit donc se conformer globalement à ce qu'on attend de lui, les attentes étant variables d'une mode pédagogique à l'autre. Tout en intégrant le verbiage et en prenant acte de ce que l'IUFM veut de lui, le stagiaire perçoit assez vite la distance entre les savoirs « théoriques » enseignés et les réalités du terrain.

"Il n'y a pas la grammaire mais les grammaires. Lorsque vous êtes en difficulté souriez, l'enfant est au centre des apprentissages, la pédagogie doit être différenciée, active, non-frontale..." Beaucoup de faux-trucs, de yaka et ilfo mais peu de choses dans la formation qui permettent de se préparer réellement à la difficulté d'être face à une classe et de se construire une palette suffisamment large d'outils didactiques à mettre en œuvre.

L'information sur les pédagogies nouvelles ou alternatives est très floue, l'analyse des pratiques pédagogiques et de leur impact sur les élèves reste à courtes vues... Il revient donc au stagiaire de réfléchir à ce qu'il entend dans les cours, de pio-

cher ce qui lui paraît judicieux et de reléguer au dossier "NON" ce qui lui paraît être n'importe quoi.

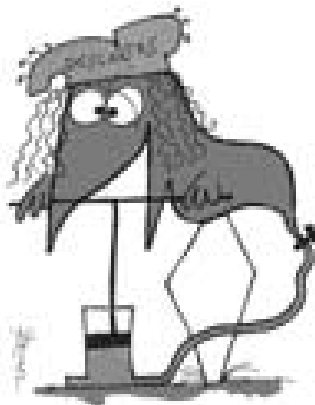
A la relative qualité de la formation de 2^{ème} année s'ajoute une obligation d'assiduité à laquelle sont soumis les stagiaires sans trop pouvoir y échapper (z'êtes payés quand même !). Cette obligation de présence se couple avec une infantilisation des stagiaires de la part de certains formateurs en manque de vrais élèves. On survit aussi à ça...

Enfin, le maître-mot de l'IUFM depuis quelques années, c'est l'auto-évaluation. A défaut de préparer les stagiaires à enseigner on leur apprend plutôt à s'interroger indéfiniment sur leurs pratiques et sur leur conformité aux politiques éducatives du moment. Cela conduit parfois soit à de la thérapie de groupe où l'on bat sa coulpe devant ses collègues soit à de l'auto-critique devant les formateurs et la titularisation des stagiaires dépend grandement de cette aptitude à la docilité.

Bref pour être titularisé, c'est le but, faites ce qu'on vous demande, prenez ce qu'il y a à prendre à l'IUFM (tout n'est pas négatif, la cantine est bonne...), vous aurez toute votre vie de titulaire pour façonner l'enseignant(e) merveilleux (sans ironie cette fois) que vous voulez être et mettre en oeuvre les pratiques pédagogiques qui vous semblent justes.

Hierarchie : Il n'y a pas de supérieur hiérarchique dans les écoles. Certains directeurs et directrices ont tendance à l'oublier mais ils ne sont que nos collègues chargés de direction. "Leur" bureau est celui de toute l'équipe et ils ont un rôle d'animation de l'équipe pédagogique. C'est bien de le savoir. Notre interlocuteur hiérarchique direct est l'inspecteur de circonscription. Et concluons avec A.Einstein "Ne faites jamais rien contre votre conscience même si l'Etat vous le commande"... Alors directeurs, inspecteurs...

SUD participe à l'animation du Collectif anti-hiérarchie. Demandez "le couvre-chefs" brochure sur le refus d'inspection, l'évaluation, les rapports hiérarchiques...



Retraites

A l'approche des présidentielles la droite relance l'offensive contre les retraites en proposant à présent de s'attaquer aux régimes spéciaux de certains salariés (pas des parlementaires ouf !). Augmenter l'âge de la retraite, la durée travaillée sur la vie, face à un chômage endémique est une absurdité, parfaitement rentable pour les banques et totalement nuisible aux travailleurs.

Comme en 2003, nous revendiquons le retour aux 37,5 annuités pour tous public/privé et le départ au meilleur taux.

Le piège de l'habilitation en langues.

La situation de l'enseignement des langues dans les écoles est particulièrement troublante. Jusqu'à maintenant, les langues pouvaient être enseignées par un professeur de langues (professeur de collège-lycée, instituteur itinérant - espèce en voie de disparition) ou un assistant de langues (aidé par l'enseignant). A présent, la logique n'est plus la même, on doit faire avec les moyens du bord (économie oblige). Or, il existe très peu d'enseignants habilités. L'enseignement des langues à l'école élémentaire par les enseignants a été décrété avant même d'avoir les moyens de le faire : c'est ce qui s'appelle mettre la charrue avant les bœufs.

Actuellement, dans certaines circonscriptions, des inspecteurs harcèlent des collègues pour les pousser à s'inscrire aux stages pour l'habilitation en anglais alors que la participation à ces stages ne peut se faire que sur la base du volontariat. En effet, cette question des langues vivantes à l'école primaire n'est traitée que de façon quantitative (objectif : au moins 1 enseignant habilité par école, pour des échanges de service), et non qualitative (avec la formation-éclair, souvent les nouveaux habilités ne se considèrent pas en mesure de l'enseigner). L'objectif du Rectorat est d'habiliter au plus vite le plus de personnes quelles que soient les conditions.

Ce qui attend ensuite les collègues habilités ou les sortants d'IUFM quasiment tous habilités maintenant, ce sont des pressions énormes dans les écoles pour faire des échanges de service. La situation est telle que l'affectation des sortants d'IUFM habilités est menacée d'être orientée vers l'école élémentaire plutôt que la maternelle qu'ils avaient demandée. Sentant qu'il paraît improbable que le Rectorat envoie quelqu'un, doutant de leurs obligations à ce sujet, mis au pied du mur par certains inspecteurs qui ne leur demandent même pas leur avis, les enseignants se retrouvent dans des positions délicates dès la rentrée et n'ont pas forcément envie de se mettre les collègues et la hiérarchie à dos.

Nous rappelons que les enseignants habilités ont pour seule obligation de dispenser des cours de langues étrangères dans leur propre classe. Nous invitons les collègues à ne pas avoir de scrupules à faire remonter des demandes nécessaires au Rectorat. Si un échange de service peut sembler acceptable, enseigner les langues dans plus de 3 classes n'est pas une situation normale. De plus, nous dénonçons le fait que la qualité de l'enseignement risque d'être très variable d'une école à l'autre selon la présence d'un professeur de langues ou d'un instituteur habilité vite fait. Nous défendons une bonne qualité d'enseignement pour tous et refusons cette situation.

Les stages filés : économies, économies...

La fin de l'année scolaire a vu l'académie de Paris mettre en place le dispositif de formation initial concocté par le ministère. Nationalement, la création de ces stages filés permet à moindre coût le remplacement d'une part des décharges de directeurs en province.

A Paris (cas particulier de décharge totale de direction) : le Rectorat a envoyé une circulaire proposant aux enseignants de libérer leur classe une journée par semaine pour l'accueil d'un PE2 et de partir en " auto-formation accompagnée " dans les circonscriptions. Manquant de candidats, le rectorat a décidé d'utiliser les stagiaires en complément des temps partiels à 80%. Là encore les économies de postes sont substantielles et les PE2 se retrouvent à boucler les trous un peu partout dans Paris.

La formation initiale coûte cher

La formation des PE2 coûte trop cher et il convient pour le ministère de remédier à cela. La mise en place de ce stage filé permet d'aligner la formation des PE2 sur celle des PLC2 qui sont en stage en responsabilité toute l'année dans des classes (4 à 6 heures de cours par semaine) avec une journée de regroupement hebdomadaire à l'IUFM.

Jusqu'alors les PE2 avaient 3 stages en responsabilité. Ils avaient une classe en charge complètement pendant trois fois trois semaines. Les stagiaires n'étaient pas tenus de se fondre dans la pédagogie de l'enseignant titulaire de la classe. Avec le stage filé il est clair que la prégnance du "terrain" sera très forte: le stagiaire sera toujours l'assistant du titulaire, devra pour des raisons de cohérence s'intégrer dans le travail du titulaire quel que soit son sentiment sur le travail de celui-ci. On est alors dans une logique de reproduction dans l'urgence, d'adaptation aux exigences de la "bonne marche " de la classe.

C'est toute la conception de la formation qui est modifiée

On passe d'une logique de formation à une logique de conformation. Le stage filé va être la colonne vertébrale de l'année du PE2. Il va vivre dans la constante préoccupation de son jour de stage filé et aura vis à vis de l'IUFM une demande de réponses à des situations qu'il n'a pas mises en place. L'IUFM ne se plaçant pas dans cette perspective, le stagiaire s'en trouvera frustré et un peu plus insatisfait que par le passé. Toute la démarche critique de mise à distance de sa pratique sera rejetée au nom d'une "efficacité" illusoire.

Changer l'esprit de la formation

Si la mise en place du stage filé provoque des remous jusque dans l'IUFM, notamment de la part des formateurs, ce n'est pas pour rien. Le ministère veut détruire la formation telle qu'elle existe pour des raisons économiques et idéologiques. Il faut détruire cette formation unique en Europe pour l'aligner sur les "formations" européennes où la fac s'occupe du théorique et le terrain de la pratique. Logiquement, l'IUFM où on tentait de mettre en place une "praxis" c'est-à-dire une théorisation de sa pratique doit disparaître.

Par ailleurs, l'application d'un tel dispositif pose des problèmes d'ordre pratique :

- En ce qui concerne le suivi des stagiaires par leur IMF : le jour dans la classe ne correspond pas toujours avec les demi-journées de décharges des maîtres-formateurs. Qui les visitera alors ? Des Conseillères pédagogiques qui ont déjà en charge l'entrée dans le métier des T1 et la préparation des inspections des T2 ? D'autre part, un mouvement de refus de suivre les stagiaires se développe au sein des IMF, notamment en ce qui concerne le fait de les évaluer.

- Quel est le rôle des enseignants dont la classe est confiée à un PE2 une journée par semaine ? Des indemnités et une formation pour le suivi pédagogique seront-elles proposées si ces enseignants doivent prendre en charge ces jeunes collègues ? Ce qui touche l'éducation aujourd'hui est à l'oeuvre depuis longtemps à l'Assistance Publique des Hopitaux de Paris en matière de formation infirmière en alternance. D'ailleurs cela donne lieu à bien des égarements en terme de responsabilités mais aussi en terme de statuts et sans le versement de la moindre indemnité pour les personnels encadrants.

-A la rentrée, quelle a été l'organisation prévue avec les enseignants-titulaires de la classe ? Leur procès-verbal signé, les stagiaires ont dû s'intégrer dans les équipes à la pré-rentrée avec juste leur concours en poche.

- Les PE2 devant être remplacés pendant 2 fois 3 semaines pour leur stage en responsabilité : cela fera 6 jours à remplacer pour chaque PE2. Qui les remplacera alors que le nombre de ZIL et de brigade est déjà insuffisant ?

-Quant au stage d'observation chez leur IMF : il sera amputé d'un jour par semaine.

Beaucoup d'incohérences et de difficultés infligées aux enseignants stagiaires sous couvert d'une formation initiale plus professionnelle et qui de plus ampute la formation continue en supprimant nombre de départs en stage pour les titulaires.

TITULARISATION

L'IUFM : y entrer c'est bien, en sortir titulaire c'est mieux

A l'issue de la formation à l'IUFM, la plupart d'entre vous deviendront professeurs des écoles, professeurs des lycées et collèges, conseillers principaux d'éducation, etc. Mais chaque année certain(e)s (en moyenne une dizaine sur les deux IUFM) sont ajournés temporairement ou même définitivement.

Dans le premier cas, le jury académique se prononce pour une prolongation de stage (en fait sur le terrain) dans l'attente d'un nouveau bilan, de nouvelles visites et inspections, dans le second c'est un licenciement pur et simple. Les raisons n'en sont pas toujours claires et résultent parfois de véritables règlements de compte. En cas de menaces sur la titularisation, n'attendez pas, contactez au plus vite le syndicat avant toute décision définitive.

L'école que nous voulons !

Loin des illusions sur l'égalité des chances, l'école que nous connaissons reproduit les classes sociales. Aux élèves des classes populaires les établissements ZEP, les parcours de découverte professionnelle dès la 3^{ème}, le lycée professionnel, l'apprentissage dès 14 ans (merci Villepin et Borloo)... Pour les autres, les bons établissements, les disciplines nobles et les fonctions dominantes dans la société de demain! Ce n'est pas l'école que nous voulons ! Parce que nous refusons le caractère inéluctable de la mondialisation capitaliste et son cortège de précarité, de misère. Une autre école de la "réussite" et de l'épanouissement de tous implique une autre société ! Elle reste à bâtir. Nous en construisons les fondements à travers nos luttes quotidiennes.

PREMIER DEGRE

Affectation

Vous serez affectés sur un poste fixe et entier d'enseignant dans une des 640 écoles de Paris, à moins que ce ne soit sur un poste mobile de titulaire-remplaçant (ZIL, brigade rectorale ou de circonscription) ou sur des compléments de mi-temps répartis ou de DMA. Vous pourrez exprimer des vœux, mais sans trop d'illusions : seul(e)s les chargé(e)s d'enfants ou/et habitant loin de Paris auront une chance d'être entendus et de connaître leur future affectation fin juin ; les autres auront ce qui reste et attendront souvent septembre pour le savoir. La seule garantie, c'est que la première année ils ne pourront être affectés - sauf volontariat - sur un poste spécialisé ou situé en ZEP-REP ou sur des compléments de 80%. SUD Education se bat pour que cette relative "protection" s'étende à la deuxième année, qui est aussi celle de la première inspection. Car, actuellement, dès cette deuxième année, en vertu des barèmes en vigueur pour le mouvement (fondés sur l'ancienneté - 1 point par an - et complétés par des majorations si enfants à charge), vous vous retrouverez sans doute sur un des postes les plus difficiles (et les moins demandés) de Paris.

Conditions de travail

Accroissement démographique, réduction du nombre de fonctionnaires, les effectifs d'élèves dans les classes augmentent. Cette année à Paris, c'est en gros 1000 élèves de plus pour 5 classes créées. Résultat : de plus en plus de classes surchargées (25 en moyenne par école ZEP) et de double-niveaux (même en ZEP), et donc une baisse de la qualité de l'école publique. Si on voulait favoriser l'essor du privé on ne s'y prendrait pas autrement.

Dans le même temps, la nouvelle loi sur la scolarisation des élèves handicapés et des élèves à "besoins éducatifs particuliers" se met en place. Mais les moyens nécessaires à leur accueil dans les classes ne s'y trouvent pas. De plus, les postes d'enseignants pour les élèves en difficulté scolaire ou les non-francophones sont réduits ou voient leurs missions délayées, réparties sur plusieurs écoles, laissant de plus en plus aux seuls enseignants dans leurs classes la charge de tous les problèmes.



SECOND DEGRE

La réduction des postes au concours ne les rend pas seulement plus difficiles et aléatoires - sans parler des agrégations internes - mais se traduit directement sur le terrain. Moins de professeurs, c'est plus d'élèves par classe. Certaines options disparaissent et participent de la ghettoïsation de certains établissements, tandis que des affectations arbitraires, sous prétexte de bivalence, ont lieu dans des disciplines autres que celles pour laquelle on a été recruté.

La réforme engagée par le gouvernement remet en cause le collège unique. Sans sacraliser ce dernier, l'option de découverte professionnelle accentue une ségrégation sociale qui ne dit pas son nom. Dans l'enseignement professionnel, l'apparition du "lycée des métiers" en modifie aussi profondément le cadre.

La décentralisation des personnels TOS est effective depuis le mois de janvier 2006 dans les établissements : privatisation de certains services, personnels de plus en plus intermittents, mise en concurrence des établissements par régions.

Titularisation

A l'issue de la période de stage, un jury académique se réunit et décide de la titularisation ou des éventuels redoublements ou ajournements, au vu des différents rapports. ATTENTION ! ces dernières années, on a assisté à des taux de refus démentiels : 1/3 dans certaines matières ! La mobilisation de tous, en amont, et la solidarité doit s'imposer contre ce qui constitue à nos yeux soit un caprice de tel ou tel inspecteur, soit l'anticipation de mesures de restrictions budgétaires. En cas de doute, contactez-nous.

Affectation

Le mouvement déconcentré se passe en deux phases: une mutation inter académique, qui vous fait tomber dans une académie et une phase intra-académique avec un poste en établissement ou sur zone de remplacement en son sein. Le principe général du barème, aussi lourd soit-il, garantit une relative égalité de traitement dans un cadre rigide. La mutation à la tête du client sur des critères définis par les chefs d'établissement en fonction de postes de plus en plus profilés tend à devenir la réalité dans certaines zones. Vous pouvez nous contacter pour tous renseignements à ce sujet.